



justedancecrew@gmail.com

06 80 32 01 65

www.justedanceclamart.com

Nom : Prénom :

Né(e) le : Nom des parents (si différent) :

Adresse :

Mobile : Mail :

Personne à prévenir (en cas d'urgence) :

COURS (à remplir et faire valider par le professeur, jour et heure précisés par l'Association) :

Hip Hop - Break Dance
Découverte 4/5 ans

230 €

Hip Hop
Kids

260 €

Hip Hop
Adultes

270 €

Street Dance

240 €

Break Dance

240 €

Break Dance Evolutif

250 €

Mouv'N Dance
Kids

240 €

Zumba Dance
Adultes et Ados

250 €

+ Licence A, Fédération Française de Danse (FFD) 19 €

remplir et signer la 2ème page obligatoire

Réduction de 40€ pour toute inscription à un 2nd cours (même personne ou même famille)

Souhaitez-vous une attestation de paiement ?

Oui

Non

Dans le cadre du droit à l'image, autorisez-vous Juste Dance la diffusion d'images ou de vidéo où vous (ou votre enfant) apparaissez ?

Oui

Non

Acceptez-vous de recevoir par mail des informations concernant l'actualité de Juste Dance ?

Oui

Non

Documents à fournir au forum des associations ou au 1^{er} cours :

Certificat médical + Affiliation à la Fédération Française de Danse (page2) + 2 photos + Cotisation (chèque, Pass+92, Pass'Clamart)

Fait à Clamart, le : Signature :

A remplir et à imprimer, merci !

1^{ère} demande : Renouvellement : Discipline :

NOM : Prénom :
 Sexe : F H Date de naissance : .../.../..... (jj/mm/aaaa)
 Nationalité :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

Adresse email : Téléphone :

Certificat médical : (Articles L231-2 à L231-4 du code du sport, D312-1 à D312-6 du code de l'Education et Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport)

- La 1^{ère} délivrance de la licence est conditionnée par la production d'un certificat médical datant de moins d'1 an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.
- Tous les 3 ans, le soussigné doit faire établir un certificat médical pour faire renouveler sa licence.
Si son certificat médical date de moins de 3 ans, le soussigné doit néanmoins remplir un questionnaire de santé pour faire renouveler sa licence.

Assurance :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la notice d'assurance consultable en Annexe, dans la boîte à outil de votre espace Licencié/ Affilié ou sur le site Internet www.ffdanse.fr – rubrique Assurance.

1. **Garanties de base Responsabilité Civile + garanties individuelles accident + assistance**
Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présentent les garanties individuelles accidents couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive expose,
 Néanmoins, je déclare renoncer aux garanties individuelles accident + assistance (- 0,15€ sur prix licence)
2. **Garanties complémentaires (Facultatif)**
Je déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires.
 Je souscris à l'une des garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFDanse.
(Cochez une des deux options proposées plus bas)

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club et la Fédération Française de Danse à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Droit informatique et Liberté : Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à la Fédération Française de Danse à des fins non commerciales.

Pour la Fédération Française de Danse : (Cochez les cases correspondant à vos choix)

Licences : Licence A (19€) Licence B (21€) Licence C (38€) Licence D (50€)

Garanties Complémentaires Assurance : Option Complémentaire (8€)

Responsabilité Civile Personnelle de l'Enseignant (60€) **TOTAL**

Je reconnais avoir reçu les indications pour prendre connaissance des documents fédéraux figurant sur la page : <https://ffdanse.fr/index.php/la-federation/statuts-et-reglements>

Pour l'adhérent mineur

: Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal

L'ASSURANCE

Le contrat "110 646 200" souscrit par la Fédération Française de Danse auprès de la M.M.A. offre des garanties complètes pour ses licenciés.

Des garanties accidents corporels :

- **Des garanties remboursements de soins exceptionnelles** (y compris en l'absence de régime de prévoyance sociale)

Frais réels à concurrence de 8000 € dont :

- Lunettes : 400 € à concurrence des frais réels
- Prothèses dentaires : de 300 à 600 € à concurrence des frais réels

- **Des garanties Prévoyance supérieures aux exigences légales :**

- Invalidité Permanente : 80 000 €
- Décès toutes causes : 15 000 €

Une garantie Assistance valable dans le monde entier :

- Pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse
- Avec des garanties Frais de Soins à l'étranger très étendues (jusqu'à 5 400 €)
- Transports et rapatriement sans limitation de somme
- ... et toutes les garanties classiques de l'assistance

Des options pour aller plus loin :

Soucieuse de la protection de ses licenciés et dans le respect des obligations légales s'appliquant au monde sportif, la FFDanse a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier, au-delà des garanties de base attachées à la licence, de garanties complémentaires :

- pour couvrir les frais d'ostéopathie jusqu'à 500 € ;
- pour augmenter les garanties Dentaires et Optiques ;
- pour garantir les médicaments non remboursés par la Sécurité Sociale ;
- pour souscrire des garanties Indemnités Journalières jusqu'à 50 € par jour.

La FFDanse propose à chaque licencié **3 niveaux de garanties assurance** dans le cadre de sa pratique :

Garanties minimales	Garanties de base (comprises dans la licence)	Garanties « option complémentaire »
Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 300 € Optique 400 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 10 €	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 500 € Optique 600 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 50 € / j Médicaments non remboursés SS 200 €/article * Matériels non remboursés SS 200 €/article * Ostéopathie 500 € * maxi 2000 € par sinistre
- 0,15 €	Inclus dans le tarif de la licence	+ 8 €